

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 février, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme Herman, Mme D'Agostini, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin, M. De Thieulloy M. Labre M. Guitton, M. Pollefoort, M. Poulain.

Absents excusés : Mme Lemée, Mme Tolmont, Mme Marianne, M. Rosak.

Secrétaire de séance : M. Briffaut

Approbation du PV du 16 janvier

Mme Herman précise qu'il avait été évoqué en questions diverses, le menu végétarien. Le conseil souhaitait avoir des renseignements sur l'équilibre de ce menu.

De plus, dans l'échange avec le maître d'ouvrage de la salle périscolaire, il était attendu un planning.

1 – PROJET DE JUMELAGE

Le groupe d'étudiants en BUT Gestion des Entreprises et des Administrations est venu remettre son dossier sur son projet de jumelage. Ce travail va se poursuivre lors d'un prochain forum.

2 - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET PREPARATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Subventions communales

Le conseil municipal est invité à arrêter les subventions à attribuer aux associations locales. Pour l'année 2023, le conseil municipal décide après délibération de voter les montants suivants :

Demande de subventions		Rappel Subventions 2022	Subventions 2023
Assoc. Générations Mouvements de Fay		122	150
A.S.F (Association Sportive de Fay)	Section gym	128	150
	Section théâtre	128	150
USLF (Union Sport et Loisirs de Fay) Section tennis de table		240	0
A.C.P.G..C.A.T.MA.C : Anciens Combattants Prisonniers de guerre		61	80
USEP Abonnement		275	250
Coop scolaire (8 € x 104 élèves en 2022)		832	832
APEF : Associat° des Parents d'Elèves de Fay		94	100
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement		100	100
ADMR - La Suze sur Sarthe		51	51
Ass Amicale des Maires de la Sarthe		93.21	100

Le montant total des subventions votées s'élève à 1963 €. Ce montant sera imputé au chapitre 65.

Définition des projets d'investissement et Subventions 2023

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les projets d'investissement à retenir sur 2023. Après échanges, les élus décident d'inscrire les dépenses suivantes :

- Achat du bien AC 73 (200 000 € ; subventions à solliciter DETR et Le Mans Métropole - rénovation énergétique)

- Achat d'un city stade (55 000 € ; subventions à solliciter DETR, Agence Nationale du Sport, Département – plan de relance)
- Parking cimetièrre
- Défiibrillateur
- Salle multifonctions : éclairage, sono, chariots...
- Plantations : 45 000 € ; subventions Région (13 200 € attribués), Département, DETR

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration de la salle multifonction

La date retenue pour l'inauguration de la salle multifonction est le samedi 18 mars à 11h. Des traiteurs vont être sollicités pour une offre de cocktail.

Départ agent du SIVOM du bocage cénomans

Mme Alexandra ZAHIDE, secrétaire au SIVOM du bocage cénomans va quitter ses fonctions en mars prochain.

Une cagnotte est ouverte pour lui offrir un cadeau de départ.

Gestion des déchets au restaurant scolaire

Mme Yvon et Mme D'Agostini ont rencontré un agent de le Mans Métropole pour échanger sur la gestion des déchets du restaurant scolaire. Elles ont appris qu'en 2024, il y aura obligation de gérer nos biodéchets.

Cette rencontre a aussi permis de découvrir que leur service propose différentes actions à mener avec les écoles et il peut aussi nous prêter du matériel pour suivre la gestion de nos déchets (balances, logiciel...).

Mme Yvon et Mme D'Agostini vont donc pouvoir poursuivre leur travail pour éviter le gaspillage.

Lagune

M. Pollefoort informe le conseil que Le Mans Métropole a rencontré les propriétaires du terrain qui serait nécessaire pour aménager une nouvelle lagune. Des échanges sont en cours.

De plus, un curage des boues de la lagune aura lieu début mars. Des rotations de bennes circuleront sur la commune.

Fin de la réunion à 22H40